ASSEMBLEE GENERALE FFBB

Collège des Arbitres

Support d'information



1. Sommaire

SOMMAIRE

- Préambule
- Rappel du contexte
- Les enjeux
- Le représentant des arbitres
- Le processus électoral
- Le calendrier

0. Préambule

Préambule

 Ce support d'information a vocation à être projeté lors de chaque stage de recyclage des arbitres, en ce début de saison. Prévoir un créneau dédié de 30mn

 Ce support peut être distribué, après projection, à tous les arbitres présents au stage.



Rappel du contexte

- La loi de Mars 2022
 - L'Etat a souhaité une réforme de la gouvernance des Fédérations
 - La loi introduit trois nouveaux collèges
 - Représentant des arbitres
 - Représentant des entraineurs
 - Représentant des Athlètes de Haut Niveau

Rappel du contexte

- Ces représentants seront membres du Comité Directeur de la FFBB, voire du Bureau Fédéral, pour les Athlètes de Haut Niveau
- Ils seront élus pour 4 ans, durée du mandat de fin 2024 à fin 2028

• Le Comité Directeur de la FFBB comporte 40 membres, se réunissant en présentiel une fois par trimestre. Le Comité Directeur est chargé de l'administration de la Fédération





Le représentant des arbitres

- Le Comité Directeur a procédé au tirage au sort du genre des représentants des arbitres et des entraineurs
- Pour la mandature 2024 2028, les arbitres seront représentés par une femme, les entraineurs par un homme
- Le principe de l'alternance s'appliquera sur les mandatures suivantes

 La représentante des arbitres sera membre du Comité Directeur de la FFBB

4. Le processus électoral



Le processus électoral

- Etablissement de la liste des Arbitres électeurs et/ou candidats
 - Avoir au moins 16 ans au jour de l'élection
 - Être licencié au 1er septembre de la saison 2024-2025 depuis plus de 6 mois
 - Être titulaire, a minima, du niveau d'arbitre départemental
 - Avoir été désigné au moins une fois avant le 30 octobre 2024

Le processus électoral

- La représentante des arbitres est élu pour 4 ans.
- Le vote s'organise en un scrutin uninominal à 2 tours, sous forme dématérialisée, à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2nd tour
- Les électeurs ne peuvent ni donner mandat ni procuration à un tiers
- Après l'élection de la représentante, si une autre candidate obtient au moins 30% des suffrages exprimés, elle sera ajoutée à une liste complémentaire



Le calendrier

- Entre le 16 et le 20 Septembre: organisation de webinaires à destination de tous les arbitres licenciés
- 23 Septembre :appel à candidatures
- 23 Octobre: date limite d'envoi de candidatures pour le poste de représentante des arbitres
- 7 Novembre: publication de la liste des candidates
- 15 Novembre: webinaire pour explications sur le processus de vote

Le calendrier

 16 Novembre: premier tour de l'élection de la représentante des arbitres

 23 Novembre: second tour de l'élection de la représentante des arbitres

 14 Décembre: Assemblée Générale élective FFBB, avec participation de la représentante des arbitres

POUR TOUTE QUESTION

electionsffbb@ffbb.com

















